

# SNEP-FSU Limoges



**DISPENSE DU TIMBRAGE - Limoges** BDVCDIS

LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAGE Déposé le mardi 27 février 2018

Directeur et Imprimeur: GRES Lucile 24bis Rue de Nexon 87000 LIMOGES
Abonnement annuel: 1.52€ N° CPPAP: 1018 S 06657 ISSN 0397-6173

**Bulletin de la Section Académique de Limoges** du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

#### **BIMESTRIEL N°216 JANVIER-FEVRIER 2018**

## La rupture!

L'EPS est à un tournant majeur de son histoire. Déshabillée de ses contenus lors de la réforme du collège, privée de la prise en compte des apprentissages spécifiques dans le

DNB, elle est en proie à une conception idéologique où le développement d'une EPS hygiéniste, utilitariste, au service des « éducations à », remplace sa fonction culturelle, gage de démocratisation et d'émancipation de tous les jeunes. Le développement d'une politique sécuritaire dans les APPN, la réforme de l'accès au supérieur qui opère une véritable sélection avec la définition d'attendus qui ne prennent même pas en compte les acquisitions en EPS pour l'accès en STAPS et le risque de disparition de l'IGEN, dont l'existence du corps est un gage de reconnaissance disciplinaire, s'inscrivent dans ce sens. Les choix politiques du ministère sont bien loin d'une EPS permettant l'accès à une culture commune pour tous les élèves, par les apprentissages spécifiques que représentent l'enseignement des Activités Physiques Sportives et Artistiques. La mise à mal des « plus » en EPS (sections sportives, options, soutien

(suite page 2)

## Edito: La rupture! ⇒P. 1 & 2

Action spécifique EPS ⇒P. 4

**Dossier Aquapo**lis: suites! ⇒P. 8

Plus de recteur ? ⇒ P. 16

Historique des luttes pour une profession en mouvement! ⇒P. 3

**CAPA** « Avancement accéléré » ⇒P. 17

Admissibilité aux Concours P. 21

Le 22 mars, mobilisés ⇒P. 22

Rejoignez le SNEP! ⇒P. 7

Analyse du projet de réforme du lycée ⇒P. 5

Création de mentions complémentaires ⇒ P. 6

Comité Technique Académique du 22/01/2018 ⇒P.

CTA du 14/12/20 17⇔P. 11 Faire acte de résistance ⇒P. 24

CAPA « classe exceptionnelle » ⇒ P. 20

Réforme collège : courrier à notre IPR ⇒P. 23

**Action des retraités**  $\Rightarrow$ P. 10

Nouveau site internet du SNEP Limoges ⇒P. 21

EPS, qui, dès la rentrée 2018, vont perdre *lignes*. d'importants moyens. A terme, celles-ci disparaitraient, l'EPS ne ferait pas partie des « majeures ». Sa seule place dans les mi- SNEP, avec la profession, entre dans une neures dans tronc plines de par son faible volume horaire), ré- de l'EPS du socle, ou en 2007 avec les vèle la mise en place d'une politique peu attaques contre les forfaits d'AS, la réacvolontariste.

suffisait pas à démontrer les attaques après une montée en puissance par l'interhistoriques faites à l'EPS, l'analyse des médiaire de communiqués de presse, d'aumoyens humains qui lui sont accordés diences auprès des élu-e-s, d'actions spécipour la prochaine rentrée est éclairante : fiques, trouvera son point fort lors d'une baisse de 21% du nombre de postes au journée de grève spécifique fin Mars. CAPEPS, 3% de TZR en moins disponibles pour assurer les remplacements, choix de la précarité (47% de postes non pourvus au sion, ne se laissera pas faire. Fort de sa reconcours réservé).

rue dans la presse avant la tenue du Comi- Mars, fait partie de la lutte à mener. té Technique Académique dévolu à la prédans les établissements trois jours plus tôt. d'une profession combative! Enfin, les CAPA spécifiques à l'avancement et à la classe exceptionnelle ont été emblématiques d'une rupture profonde dans la non prise en compte des attentes des personnels portées par le SNEP FSU. De manière historique, le SNEP a été obligé de quitter la CAPA! Ce nouveau mode de

natation, etc.) permet également d'affirmer « gouvernance » académique est le reflet que notre enseignement disciplinaire est af- d'une politique générale, dans laquelle faibli. Dans l'académie, la suppression de l'Etat organise la démocratie à coup moyens spécifiques alloués aux sections d'ordonnances! Ce déni de dialogue sosportives scolaires a donné lieu à une cial au sein des instances a conduit le baisse de 40% du nombre d'heures de pratique en deux ans. Par ailleurs, la réforme pour faire valoir la voix de la profession. du lycée qui s'engage représente une Le poids du SNEP et le rapport de force lourde menace sur l'avenir des options nous ont permis de faire bouger les

Face à ces attaques inédites, le commun phase de combat. Comme en 1978 avec (extrêmement concurrentiel entre les disci- le plan Soisson, en 2005 avec l'exclusion tion de la profession doit être à la hauteur de l'enjeu. C'est pourquoi le SNEP a Si la lecture de ces éléments ne décidé d'un véritable plan d'actions, qui,

Le SNEP académique, avec la profesprésentativité (100% aux élections professionnelles), il prend ses responsabilités, or-L'académie n'est pas épargnée par ganisera une Assemblée Générale, commuces changements politiques dans les- niquera auprès de la presse et des élu-e-s quels le dialogue social s'est trouvé for- et proposera des perspectives d'actions tement dégradé ces derniers mois. La ré- spécifiques d'ici fin Mars. La réussite de la partition des moyens de l'Académie est pa- journée de grève Fonction Publique du 22

Nous comptons sur toute la profesparation de la rentrée 2018. Lors de ce sion pour se mobiliser massivement CTA, le Recteur a refusé de porter à la con- dans les mois à venir, pour une nouvelle naissance des organisations syndicales fois, défendre le service public de l'EPS élues par les personnels, la répartition des et du sport scolaire, et pour une fois en-DGH par établissement, pourtant envoyées core, gagner grâce à l'action collective

> Lucile **GRES**

# Pour une autre place de l'EPS à l'Ecole!

⇒ C'est le moment d'agir et de repartir au combat !

### 1978: Plan Soisson:

réduction du " forfait AS " de 3 à 2 h obligation de 2 h supplémentaires pour chaque enseignant

récupération de 600 postes retirés des SUAPS, de l'EP spécialisée, de l'extrascolaire

Zéro création de poste de professeurs au budget de 1979

- ⇒ Révolte : 20000 profs d'EPS dans la rue, la moitié de la profession !
- ⇒ Pour une victoire ! Annonces de 400 postes au CAPEPS et 485 au professorat adjoint ; retour aux 3 heures de forfait en 81 et intégration à l'EN.

2007 : La circulaire Xavier Darcos prévoit que le chef d'établissement pourrait décider de l'octroi du forfait

**d'AS!** De Robien dénonce les « branches mortes » que représentent les forfaits d'AS!

- ⇒ Grève nationale : La campagne « le sport scolaire, un droit pour tous ! » (T-shirts rouges, manifestations, etc.) est lancée.
- ⇒ Abrogation de la circulaire et parution du décret en 2014 qui confirme les 3h d'As pour tous les enseignants d'EPS.



## 2005 : François

**Fillon** propose le socle commun en excluant l'EPS des sept piliers fondamentaux!

- ⇒Riposte : La profession s'est mobilisée : 450000 signatures pour la pétition « pas d'éducation sans éducation physique et sportive »
- ⇒ Création du 8<sup>ème</sup> pilier pour l'EPS.

### ⇒ Lucile GRES

## 2018 : L'EPS attaquée !

L'EPS vidée de ses contenus (programmes collège, DNB) Disparition des « plus » en EPS (sections, options, soutien natation)

Plan licence et réforme de l'accès au supérieur qui opère une véritable sélection avec la définition d'attendus par établissement.

Pour l'accès en STAPS, les acquisitions en EPS ne font pas partie des attendus...

Projet de réforme du lycée : affaiblissement de l'EPS

**Fortes prescriptions sécuritaires** avec la circulaire APPN et les différents protocoles.

**Risque de disparition de l'IGEN**. L'existence de ce corps est garante de la reconnaissance disciplinaire. Aucune création de poste d'IPR EPS cette année.

Baisse de 21% du nombre de postes au concours du CAPEPS (- 170 postes soit 630 places pour plus de 5000 candidats),

Moins de TZR disponibles pour assurer les remplacements (3%)
Précarité en augmentation : -47% de postes non pourvus au con-

Dégradation des Conditions de Travail et souffrance au travail.

⇒ Lancement d'un plan d'actions « pour une autre place de l'EPS à l'école) tout le mois de Mars et grève spécifique!

La profession doit réagir, une fois de plus, ne nous laissons pas faire : lire page suivante !

cours réservé.

## Plan d'action national du SNEP-FSU

## ⇒ Chaque équipe EPS envoie ce CP!

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### Dopons les élèves à l'EPS!

Pratique sportive à l'école : vers des générations sacrifiées ?

Aujourd'hui, les enseignants d'EPS et leur syndicat le SNEP-FSU lancent une alerte sur la place de l'EPS en France et exigent une meilleure prise en compte de cet enseignement.

Le gouvernement, fier de l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques, entend s'appuyer sur la dynamique de l'événement pour dire "vouloir faire de la France une nation de sportifs » ...

Différents organismes alertent sur la baisse des capacités physiques des jeunes (fédération française de cardiologie) sur la sédentarité (enquête ESTEBAN, ....) sur l'obésité, ... et montrent l'absolue nécessité d'une augmentation de la pratique physique de tous.

Il serait donc, plus que jamais, nécessaire de construire des politiques volontaristes pour le sport, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive,...

Or, l'EPS à l'Ecole, qui est le seul lieu de pratique et d'apprentissages pour tous les élèves, filles et garçons, sans aucune discrimination, qui est une voie originale de réussite scolaire, un espace de dépassements, d'efforts, d'émotions, de découverte et d'approfondissement des disciplines sportives et artistiques est malmenée. Elle est progressivement mise à mal par un ensemble de réformes et de décisions qui la dénaturent, l'affaiblissent, dégradent ses effets sur les élèves et rendent de plus en plus difficile le travail des enseignants... (exemple : baisse de 21% des recrutements au CAPEPS externe 2018 alors que le nombre de candidats, étudiants en STAPS, progresse ainsi que le nombre d'élèves).

Il est temps, de redonner du corps aux discours, de mettre en accord les paroles avec les actes. C'est un véritable défi de société qu'il faut relever en lançant un véritable plan de développement de l'EPS de l'École à l'Université!

Α	wec ia	section	iocaie	au SNEP-F	·SU, ies	enseignai	nts a'EP3	5 au .				
de				exigent une	révision	des prog	rammes	EPS d	le collèg	e, une v	valorisati	on des
acquis d	lans le	diplôme	national	du brevet,	une réelle	possibili p	té d'appr	ofondis	sement	offerte à	tous er	lycée,
un savoi	ir nage	r qui soit	une rée	elle priorité i	nationale a	avec les l	moyens a	afférent	s, des re	ecruteme	ents en r	nombre
suffisant	t, des il	nstallatioi	ns sporti	ives qui per	mettent d	e bonnes	condition	ns de t	ravail et	d'appre	ntissage	, adap-
tées et a	accessi	bles à to	us. Mais	aussi une	augmenta	tion des	horaires,	par ex	en collè	ges pas	sage à 4	th pour
un autre	niveau	ı de clas	se et/ou	en Lycée p	assage à	3h dans	un nivea	u pour	permetti	re 2 séa	nces hel	bdoma-
daires.												

Pour améliorer la situation de l'EPS dans notre établissement, nous demandons en priorité :

Avec les enseignants des autres disciplines nous demandons

-

## ⇒ Fin mars / Début avril : grande manif festive pour l'EPS !

Cela fait plus de 10 ans que le SNEP-FSU n'a pas appelé à une grande journée d'action spécifique (Cf. page précédente). A chaque fois que nous avons appelé sur le champ de l'EPS ou du Sport Scolaire, nous avons remporté des victoires.

Aujourd'hui, face à l'urgence et à la gravité de la situation, le SNEP appelle une nouvelle fois la profession à manifester ce que doivent être l'EPS, à partir de programmes ambitieux, d'une véritable certification des acquis dans tous les diplômes nationaux, et de moyens permettant à chaque équipe EPS de parvenir à ces objectifs essentiels.

Dans l'attente de la date qui sera choisie au plan national, le conseil académique a déjà réfléchi à des modalités originales de manifestation : « vide-grenier » de matériel inutilisé devant le rectorat (matériel vieux, dégradé, vieilles baskets...), mise en place de cordées, tournois sportifs improvisés, ...

# À nous de montrer de façon originale que les enseignants d'EPS réclament de « doper les élèves à l'EPS » !

# Rapport Mathiot

## ⇒ Analyse du projet de réforme du lycée

# du rapport :

Les constats de départ, avec l'idée selon laquelle le <u>répartition entre disciplines</u>. bac serait devenu « au fur et à mesure des années un ensemble complexe, lourd, peu lisible » sont relayés dans les médias de manière régulière et ne sont ni étayés ni référencés à des études ou des re- information... cherches. Le rapport donne une fonction « utilitariste » au bac pour l'enseignement supérieur.

budgétaire. Le rapport le pointe en caractérisant l'organisation du bac de « monstre organisationnel » qui coûte entre 50 et 100 millions d'euros sans mettre en regard le budget de l'Education qui dépasse les 50 milliards.

#### Le rapport est construit selon deux grands principes idéologiques :

Renforcement de l'autonomie en développant les capacités d'expérimentation des établissements et en cassant l'unité « heure de cours » en proposant, pourquoi pas, 45 minutes et de profiter des temps dégagés pour d'autres modes d'organisation et de temps par annualisation. Autonomie et annualisation sont au cœur de ces principes.

Fin du lycée pour tous mais un lycée pour chacun! L'organisation du lycée modulaire où chacun construit son propre parcours en le modifiant presque à loisir en cours de scolarité met fin à l'ambition d'une culture commune pour toutes et tous et complexifie très sérieusement la lecture des parcours de formation. Contrairement à ce qui est affirmé en préambule, à savoir la nécessité de se préoccuper des élèves les plus fragiles, cette construction va renforcer les inégalités entre ceux qui disposeront des codes et les élèves les plus fragiles et éloignés de la culture scolaire. Le lycée modulaire est un abandon de toute une partie des élèves, il fracture et divise.

Tout ceci donnera lieu à une révision des pro- Les mandats du SNEP en EPS : grammes, de leurs périmètres et des liens entre disciplines pour s'adapter à la mise en place de niveaux et de rythmes différents d'acquisition. Construction de groupes de niveaux et promotion de l'interdisciplinarité...

#### Organisation en six semestres :

Pour permettre ce fonctionnement et compte tenu de la modularité, il y aura nécessité à revoir nos obligations de service avec une forme d'annualisation des services. ⇒

#### Trois unités :

L'unité générale : Il s'agit d'un tronc commun disciplinaire composé:

en 1<sup>ère</sup>: du français, de l'anglais, d'une langue vivante,

Deux éléments d'analyse sur l'aspect politique de l'EPS, des mathématiques-informatique et de l'histoire-géographie. Le volume horaire de cette unité en première serait de 15h sans que rien ne soit dit de la

> En terminale : de la philo, de l'anglais, une langue vivante, EPS, culture et démarche scientifique, histoiregéographie pour un volume horaire de 12h sans autre

#### L'unité d'Approfondissement et de Complément :

La première motivation de la volonté de réforme est Ce sont les enseignements choisis par les élèves dans la construction de leur parcours:

> une majeure (constituée de deux disciplines préchoisies dès la fin du premier semestre de seconde), dont l'EPS ne fait pas partie!

> deux mineures (chaque mineure correspondant à une discipline) et la possibilité d'une mineure optionnelle pour un volume horaire global de 15h.

# L'unité d'accompagnement (orientation, projet, mé-

2h par semaine en seconde puis 3h en 1ère et terminale. Un volant d'heures serait également prévu pour des actions spécifiques : réalisation de projets collectifs, déplacements dans les établissements du supérieur...

#### Quel bac?

Epreuves terminales et anticipées: 60% de l'examen. 5 épreuves réparties entre la première et la terminale : Français, deux épreuves des disciplines d'approfondissement (mineures), philo et grand oral.

Prise en compte des résultats durant le cycle terminal: 40% de l'examen. On ne sait pas grand-chose sur les disciplines concernées si ce n'est que la part expérimentale de certaines disciplines serait conservée, que l'EPS continuerait à être évaluée en CCF sur l'année de terminale.

- Porter l'augmentation de l'horaire EPS pour toutes et tous et sur l'ensemble de la Scolarité Lycéenne (2 séquences hebdomadaires).
- Développer une voie de réussite originale et d'approfondissement à travers le développement des options existantes et si les hypothèses médiatisées aujourd'hui adviennent par la présence de l'EPS dans les majeures et mineures.
- Un CCF maintenu mais revisité pour le rendre plus efficace et pertinent.

Lucile **GRES** 



# Mentions complémentaires

## Création de MC « animation et gestion dans le secteur du sport »

Pour la rentrée 2018, une création est prévue au LP Pagnol à Limoges. Lors de son dernier conseil Développer un vrai service public pour les formaacadémique du 30 Janvier 2018, le SNEP a analysé tions aux métiers du sport! s'est positionné contre.

#### Le contexte et l'analyse du SNEP Limoges :

réponse institutionnelle à l'échec des jeunes issus de tions ne sont pas une réponse satisfaisante. Les bac pro en STAPS. L'étude des documents révèle une BPJEPS doivent dépendre du service public! Pour le bien grande précipitation dans laquelle la mise en SNEP, la création de bacs pro, de BTS spécifiques et place des mentions se fait dans les académies avant le développement des DEUST nous parait être une même la parution du décret et sans élément de mises réponse plus adaptée à une formation plus large de en œuvre pratiques.

- Un « sous-diplôme » : Le SNEP-FSU Limoges considère qu'il est question d'une mention "sousdiplômante". Les jeunes n'obtiendront pas de diplôme supplémentaire, mais en plus n'obtiendront rien qui ne leur garantisse un quelconque accès à des débouchés (le BPJEPS n'étant pas validé intégralement). Ces jeunes sont donc "exclus" de STAPS et mis dans des « voies de garage » pour fournir une main d'œuvre bon marché au secteur du sport (commercial, d'animation, etc.) ....
- Un référentiel discutable : Par ailleurs, à la lecture des référentiels, les contenus orientent davantage teurs, en particulier dans celui du commerce. L'abl'enseignement vers des cours de commerce, gestion, sence de qualification entrainera inévitablement plus management qui ne nécessiteront aucunement la pré- de précarité. sence de professeurs d'EPS pour encadrer la formation aux APSA. Ces mentions ne seront donc pas un Pour le SNEP Limoges, ces formations ouvrent la point d'appui ni pour gagner des heures ni des porte à la qualification de jeunes possédant des moyens, ni du matériel. Sur l'académie de Limoges, les sous-diplômes, qui seront sous-payés, ultra précaheures données pour la mention qui ouvre sont de 14h. risés, mais ne sont en rien un tremplin pour les Tout nous laisse penser que ces heures « Education élèves en difficulté qui souhaiteraient se maintenir Nationale » seront dévolues à des cours de gestion et dans les études. non à la partie sportive.

les enjeux autour de l'ouverture de ces mentions et Aucune passerelle n'est mise en perspective. S'il n'est pas question de laisser une délégation de ces formations au secteur privé, qui, de fait, génère des inégalités d'accès et laisse les jeunes issus de milieux défa-Ces mentions ont été créées pour donner une vorisés de côté, de par les tarifs pratiqués, ces mentous les jeunes. Le Recteur nous a affirmé que la création des BTS était prévue dans un deuxième temps.

#### <u>Développer des formations sous statut scolaire!</u>

Enfin, des questions se posent autour de l'apprentissage, avec la mise en place de ces mentions dans des lycées des métiers dont le label permet la mixité des publics. Nous n'avons aucune garantie sur le statut des élèves, le SNEP-FSU défend l'enseignement sous statut scolaire. L'école n'est pas là pour assurer une employabilité directe des jeunes en fonction des conjonctures économiques locales. Par ailleurs, le risque est d'avoir besoin de moins recruter dans certains sec-

## L'AVENIR DES UFR-STAPS



#### Les Mentions Complémentaires « animation et gestion dans le secteur du sport » en 4 points :

#### Le cadre:

Alors que le texte en est à l'état d'un projet de décret, des mentions sont déjà prévues à l'ouverture dans toutes les académies. L'IG avait annoncé une consul- • Diplôme sans pré-requis technique sportif, mais avec tation et le projet a été directement voté au CSE (Conseil Supérieur de l'Education).

#### Caractéristiques du nouveau diplôme:

- Double tutelle du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère des Sports
- Mention complémentaire de niveau 4
- Se prépare en un an ou moins
- Voies de formation : sous statut scolaire, par apprentissage, en formation continue, en VAE.
- treprise, même sous statut scolaire (18 semaines pour les scolaires)
- Est nécessairement complémentaire à un baccalauréat professionnel, qui se prépare lui en trois ans et • Équivalences réciproques : possibilité pour ceux qui comporte des enseignements professionnels liés à la spécialité, mais aussi des enseignements généraux transversaux (dont l'EPS).

#### Le projet de référentiel:

- Un diplôme avec référentiel d'activités profession- nelles, référentiel de certification, unités constitutives, règlement d'examen, etc.
- Diplôme avec deux dominantes (celles du BP JEPS) : Activités Pour Tous et Activités Aquatiques et de la Natation
- 3 unités, évaluées via 3 épreuves, comme toutes les autres Mentions complémentaires actuelles

- Diplôme accessible après un baccalauréat professionnel du secteur tertiaire : commerce, vente, administration -gestion, accueil, métiers de la sécurité
- un niveau sportif exigeant en fin de cursus (niveau de compétence au bac en EPS)
- Équivalences avec 2 UC (UC1 et UC2) du BP JEPS, et réciprocité.

#### Mises en œuvre des formations à la rentrée 2018 :

- La formation devrait être assurée à la fois par des enseignants de l'éducation nationale et des professionnels du sport, en partenariat avec le tissu économique local
- Inclut obligatoirement des temps de formation en en- Objectif : une ou deux section(s) de trente élèves ou apprentis par académie (pour Limoges, c'est une)
  - Équivalences possibles avec UC1 et UC2 du BP JEPS: suite d'études possibles vers le BP JEPS
  - échouent en BP JEPS de se réorienter vers la Mention complémentaire
  - Possibilité pour les bacheliers professionnels qui échouent en STAPS de se réorienter aussi ;
  - Première session en 2019
  - Horaires : pas de volume réglementaire pour les Mentions complémentaires. 14 heures sont prévues dans la DGH du LP Pagnol, mais aucune information ne nous est donnée sur la nature de ces heures: qui intervient? quel service? dans quelles disciplines? Quelle place accordée aux AP-

# Appel à la syndicalisation

Le poids de la syndicalisation et des élus SNEP-FSU dans toutes les instances est la preuve de la confiance que vous nous accordez. 15 nouveaux collègues nous ont rejoint cette année sur l'académie. Ceci confirme la tendance au niveau national (+600 par rapport à l'an dernier à la même date !).

Cependant, les dernières remises en question de notre travail de défense de la discipline et de l'intérêt collectif (voir autres articles) nous poussent à faire encore mieux.

Et c'est avec l'adhésion du plus grand nombreux que nous ferons bouger les lignes, que nous nous ferons davantage entendre.

N'attendez plus, syndiquez vous!

Nicolas



# **Dossier Aquapolis**

## ⇒ Des avancées notables à mettre à l'actif du SNEP-FSU

- ⇒ Suite à l'action du SNEP, avec la profession, le 31 Août 2017 ;
- ⇒ Suite aux interventions répétées des représentant-e-s du SNEP dans toutes les instances (Comité Technique Académique, CAPA, Conseils Départemental et Académique de l'Education Nationale, CD et CR UNSS, etc.);
- ⇒ Suite aux différentes publications dans la presse ;
- ⇒ Suite aux courriers et audiences auprès des élu-e-s (Conseil Départemental, Conseil Régional, Mairie de Limoges);

Une délégation du SNEP a été reçue par le Président de Limoges-Métropole le 8 Septembre 2017. Plusieurs revendications ont été portées lors de cette audience (dont le compte-rendu est disponible dans le bulletin de rentrée) :

- Le prix prohibitif où le coût de l'entrée pour un groupe scolaire par élève est plus élevé qu'un entrée individuelle.
- L'urgence est à la rédaction de conventions tripartites avec les collectivités compétentes pour permettre l'accès des élèves du second degré.
- La Délégation de Service Public pose problème, le SNEP demande à ce que la gestion de la piscine se fasse en régie.

Comme l'indique le Courrier que nous a adressé

M. Vandenbroucke, président de Limoges Métropole, le 2 Janvier 2018 (voir page suivante), nous
notons quelques avancées :

Si la baisse du tarif ne règlera pas tout, la volonté
nouvelle de mettre toutes les collectivités autour de

Le prix d'accès baisse de 20% pour les établissements du second degré; « une baisse des tarifs, d'environ 20% a été négociée avec le délégataire », « cette nouvelle grille tarifaire a été validée par le conseil communautaire le 24 Novembre dernier et entrera en vigueur le 1er janvier ».

Des contacts sont pris par Limoges Métropole, avec la Région et le Conseil Départemental pour mettre en place les conventions tripartites d'utilisation qui, jusqu'à présent, font défaut.

En parallèle, le Recteur nous a fait savoir qu'il avait saisi le préfet pour que toutes les collectivités concernées par l'accès des élèves du second degré à Aquapolis (Limoges-Métropole : propriétaire de l'installation, le conseil départemental pour les collèges et le conseil régional pour les lycées) soient mises autour de la table !



Enfin, le SNEP Nouvelle Aquitaine (dont nous faisons partie) a obtenu la mise en place d'une commission tripartite comprenant les collectivités, l'éducation nationale et le SNEP FSU pour travailler sur la question de l'accès des lycéens aux équipements sportifs ainsi que des questions de construction-rénovation dans le cadre des Plan Pluriannuels d'Investissement de la Région!

# BAISSE DES TARIFS! REUNION DES COLLECTIVITES POUR REDIGER DES CONVENTIONS TRIPARTITES!

LA LUTTE CONTINUE!

Si la baisse du tarif ne règlera pas tout, la volonté nouvelle de mettre toutes les collectivités autour de la table, pose les bases de nouvelles avancées. Il faut maintenant que les collectivités, par le biais des conventions, comprennent que si un fléchage spécifique n'est pas prévu pour les EPLE, les difficultés d'accès vont perdurer même avec une baisse de prix d'entrée de 20%.

Le SNEP FSU continuera à intervenir en toutes occasions pour faire avancer ce dossier et pour que l'accès au savoir nager et à la culture commune que constitue l'apprentissage de la natation pour tous les élèves, progresse sur l'ensemble du territoire!





Affaire suivie par : Valérie VIGUIE

Tél.: 05.55.

Objet : accueil élèves du secondaire au centre aquatique

N/Réf: LM-D17-00673

Madame,

Lors de notre dernière entrevue, vous m'aviez demandé d'étudier dans quelle mesure Limoges Métropole pouvait favoriser l'accueil au centre aquatique, des élèves fréquentant les collèges et lycées du territoire. Vous aviez également attiré mon attention sur le fait que les tarifs proposés étaient assez élevés en comparaison avec ceux pratiqués par des équipements similaires.

A cette occasion, je vous avais indiqué que Limoges Métropole accompagnait déjà de manière significative les écoles maternelles et primaires dans l'apprentissage du savoir nager (pour 2016/2017 : 54 écoles représentant 190 classes).

De plus, dans le cadre de la délégation de service public conclue avec la société Vert Marine des créneaux avaient été fléchés dès le départ pour les élèves du secondaire mais ont été peu utilisés jusqu'à présent.

Concernant les tarifs pratiqués, je vous informe qu'une baisse des tarifs d'environ 20 % a été négociée avec le délégataire. Cette nouvelle grille tarifaire a été validée par le conseil communautaire le 24 novembre dernier et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Concernant l'accompagnement financier des établissements pour les élèves du secondaire, je vous avais précisé qu'il était plutôt à rechercher du côté du Département et/ou de la Région.

Au regard de la baisse de la tarification en 2018, j'ai entamé de nouvelles démarches auprès du Département en lui proposant de conclure une convention pour l'utilisation de ces créneaux.

En parallèle, mes services sont également en contact avec ceux de la Région Nouvelle Aquitaine qui étudient dans quelle mesure une intervention en faveur des élèves de terminale pourrait être envisagée.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée des réponses qui me scront apportées.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

... et celui en-

voyé au Président

du Conseil Dé-

partemental de la

Haute-Vienne

ch his cordiales.

<u>PJ:</u> copic courrier adressé au Département copie délibération du 24/11/2017 – grille tarifaire Aquapolis 2018 Limoges, le 0 2 JAN. 2018

Madame Sonia LAJAUMONT SNEP-FSU 24 bis, route de Nexon

87000 LIMOGES

⇒ Le courrier du Président de Limoges Métropole au SNEP-FSU

Limoges, le 0 2 JAN. 2018

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne 11 Rue François Chénieux 87000 LIMOGES

Monsieur le Président,

Gérare VANDENBROUCKE

Limoges Métropole a confié l'exploitation de son centre aquatique à Vert Marine dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conclu le 25 avril 2014. Dans le cadre de ce contrat, des créneaux ont été fléchés dès l'ouverture de l'équipement en direction des scolaires pour les élèves des écoles maternelles et primaires mais également pour ceux des établissements du secondaire.

La communauté d'agglomération prend en charge financièrement les lignes d'eau pour l'apprentissage du savoir nager pour les écoles du territoire qui en font la demande (pour 2016/2017 : 54 écoles représentant 190 classes) en lieu et place des communes.

L'accompagnement financier des collèges étant du ressort de votre collectivité, je me permets de vous rappeler que des créneaux sont toujours disponibles au centre aquatique pour les élèves de ces établissements.

Si le Département décidait d'accompagner financièrement ces établissements, des créneaux de natation dans le grand bassin pourraient leur être réservés dans le cadre d'une convention tripartite entre Vert Marine, Limoges Métropole et l'établissement.

De plus, afin de faciliter l'accès à l'équipement, Limoges Métropole a obtenu auprès du délégataire une baisse d'environ 20 % sur les tarifs applicables aux classes du secondaire. Je vous transmets pour information la délibération adoptée le 24 novembre dernier fixant la nouvelle grille tarifaire 2018.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout échapge sur cette thématique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

et his anicates.

Le Président

PJ: copie délibération du 24/11/2017 – grille tarifaire Aquapolis 2018

# Action des retraités

## **⇒** Les bons vœux de Macron

Pour la nouvelle année, le Président MACRON nous présente ses vœux en forme de ... soustraction.

Outre les augmentations tarifaires touchant tout un chacun, outre l'instauration de la CASA<sup>\*</sup> en 2013 et le gel des pensions, voici l'augmentation de 1,7 % de la CSG. Contrairement à ce qui vaudra en partie pour les actifs, elle ne sera pas du tout compensée pour les retraité-e-s. Elle représentera une perte mensuelle de 34 € pour une pension de 2000 € bruts, de 42,50 € pour 2500 €

bruts et de 51 € pour 3000 € bruts. Les retraité-e-s n'abdiquent pas et continuent d'agir dans l'unité (9 organisations syndicales — dont la FSU, la FGR-FP et associations) : interventions auprès des élus à l'automne, carte postale de "vœux" au Président de la République en janvier, (800 signatures recueillies nationalement par les 1150 retraités syndiqués au SNEP).

Prochaine étape unitaire de l'action retraité-e-s le 15 mars, organisée au niveau des départements (des précisions seront envoyées aux retraité-e-s).

\* CASA : Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie



Pourquoi devoir enchaîner une vie de misère après une vie de labeur ?

## **⇒** En Haute-Vienne

Après la belle manifestation du 28 septembre devant la Préfecture, nous avons organisé et réussi un très beau **soutien aux actifs des EHPAD** en grève nationale, qui souffrent au travail et ne peuvent traiter humainement les résidents. Soutien motivé par notre avenir de résidents potentiels et par la **volonté de faire la preuve que les luttes des professionnels doivent s'élargir aux usagers. C'était le 30 janvier.** En fin de manifestation nous avons remis aux RG, avec le groupe des 9 organisations, **750 cartes postales pour Macron.** 

Le 5 février, nous étions reçus 1 heure chez la députée LREM Sophie Beaudouin-Hubière : courtoisie mais dès qu'on lui propose d'appuyer les demandes de création de postes dans les EHPAD, si elle compatit, elle dévie sur la priorité à former au préalable les personnels, puis fait miroiter la dette et le danger de la hausse des taux d'intérêt des marchés financiers. Quant à la CSG non compensée pour les retraités, et au pouvoir d'achat en baisse de multiples manières, elle dévie aussi, ainsi : « même si 2500 euros n'est pas un signe de richesse, c'est quand même mieux que 1200 ». Exit les statistiques ! Exit la baisse de l'ISF et la flat taxe. Elle ne se rend pas compte ( ?) que la baisse de ces impôts, parmi d'autres, oblige l'Etat à emprunter sur les marchés financiers ! pour la plus grande satisfaction de ce petit monde...

**En préparation** l'action du 15 mars, et un colloque le 6 avril sur la place des retraités dans la société.

⇒ Gérard WERMELINGER

# CTA du 14 décembre 2018

## Bilan de la rentrée 2017

### Au plan général dans l'académie :

Une baisse démographique qui s'accentue Interventions spécifiques du SNEP sur le dans le premier degré

Cette baisse démographique de 815 élèves, diffuse, 📥 n'a pas conduit à des fermetures de classes, ce sont même 7 classes qui ont été créées. Au delà de la baisse réelle des cohortes, il convient d'analyser cette baisse sur les dernières années au regard de certains indicateurs:

- la scolarisation des enfants de moins de 3 ans a été divisée par 2 sur les 10 dernières années et pèse lourdement sur la baisse démographique,
- quand l'Académie perdait 2136 élèves entre 2012 et 2017, l'enseignement privé gagnait 458 élèves, soit plus de 20% de la baisse démographique : il convient donc de s'interroger sur les raisons qui conduisent les familles à faire ce choix...

#### +142 élèves à la rentrée 2017 dans le 2nd degré:

Si la hausse démographique est importante en lycée (+ 353 élèves), les effectifs sont en baisse au collège et en lycée professionnel, respectivement de - 115 et - 95 élèves.

Analyse:

2008-2012 : 500 emplois supprimés. 2013-2017 : Création de 80 emplois.

augmenté de +832 élèves (collège, lycées, LP).

La dotation des 30 emplois pour 2017, aura certes per- au choix de l'établissement. mis une légère augmentation des DGH et une stabilisa- Pour le SNEP, c'est bien l'absence de fléchage qui tion de la part d'HSA (qui avait fortement augmenté en pose problème. 2016) mais n'aura pas suffi à enrayer la dégradation des conditions d'encadrement, et de travail.

Stigmatisation redondante du Recteur sur les petits établissements (moins de 200 élèves en collège et moins de 400 en lycée), en les qualifiant d'« établissements fragiles ». La FSU considère que les « petits » établissements peuvent représentent une force en terme de qualité d'enseignement, si les moyens le permettent. C'est un choix politique à assumer dans une académie avec une grande spécificité rurale.

A noter: Un départ des élèves vers le privé qui s'accentue dans notre académie mais aussi au niveau national.

Rentrée 2016: +11.7% dans le privé (+10.7% en seconde GT); +3.7% dans le public (-3.6% en seconde

Prévisions 2018 : +5% dans le privé contre -0.5% dans le public!

Prévisions 2019 : +5% dans le privé contre -0.4% dans le public!

#### Sur notre discipline en particulier :

contexte de rentrée 2017 :

- JOP 2024: Le SNEP déplore un décalage criant entre les effets d'annonce d'une part et la réalité des choix politiques faits pour notre discipline d'autre part. Les annonces sur la volonté de développer une nation sportive dans le cadre de la préparation de Paris 2024, s'accordent mal avec le sort fait à l'EPS au collège et bientôt au lycée. Dans le même sens, le budget du ministère des sports qui a encore baissé de7% n'est pas de nature à développer une politique volontariste. Le SNEP défend l'idée de la mise en place de jeux olympiques scolaires. Ceux-ci doivent être de grande ampleur, ambitieux, financés et ne doivent pas se cantonner à former quelques jeunes officiels. Ils doivent permettre une démocratisation de la pratique sportive pour tous les jeunes.
- Sections Sportives Scolaires: depuis la diminution du fléchage des 2HSA pour les sections sportives scolaires (qui, bien qu'insuffisantes et pas à la hauteur des 3 heures postes réclamées par le SNEP, avaient le mérite de donner quelques moyens spécifiques), la pratique des jeunes de section dans l'académie a baissé de 40%.

Le Secrétaire général nous a indiqué qu'une dotation Pourtant de 2007 à 2017, la démographie scolaire a complémentaire prévoyait une allocation spécifique dans le calcul de la DGH mais que la répartition reste

La crise en STAPS, occasionne un fonctionnement avec 50% d'heures complémentaires au STAPS de Limoges. Il est urgent d'octroyer des moyens spécifiques. Parmi les conséquences, on constate une désorganisation dans les établissements du second degré en raison des nombreuses vacations en STAPS. Le SNEP demande des décharges rectorales pour que les collègues puissent intervenir dans de bonnes conditions.

Le Recteur a demandé au Président de l'Université qu'il y ait une création de poste en STAPS qui doit faire luimême la demande au ministre. Il considère également que la réforme de l'enseignement supérieur et la définition d'attendus va régler une partie du problème de l'échec en L1 en STAPS.

Pour le SNEP, mettre en place une sélection déguisée n'est pas compatible avec la démocratisation de l'accès à l'université. Un plan d'urgence pour les STAPS doit être mis en place!

Le problème de l'accès aux piscines pose de

plus en plus de problèmes, en particulier à cause été alloué pour cette fonction. des prix occasionnés par la mise en place des Délégations de Service Public. Le problème d'Aquapolis est emblématique, mais d'autres dysfonctionnements apparaissent, comme à La souterraine, qui n'est pourtant pas en Délégation de service public. Ce problème d'accès touche également le milieu fédéral, dont on sait que 70% des clubs en France n'ont pas accès aux nouvelles piscines (qui ne sont d'ailleurs pas toujours très adaptées à la pratique fédérale) et ne fonctionnent que dans d'anciennes piscines vétustes.

Réponse du Recteur : suite à nos interventions, il a saisi le préfet pour que toutes les collectivités concernées par l'accès des scolaires à Aquapolis (Limoges-Métropole, propriétaire de l'installation, le conseil départemental pour les collèges et le conseil régional pour les place dès lors qu'exercent dans l'établissement au lycées) soient mises autour de la table!

Le SNEP continuera à intervenir en toutes occasions pour que les collectivités signent les conventions nécessaires à cet accès.

### Données statistiques sur l'enseignement de l'EPS dans l'académie :

- L'EPS, cinquième discipline enseignée au collège: L'EPS représente 9,9% du nombre d'heures enseignés au collège dans l'académie et représente 173 Equivalents Temps Plein.
- Les enseignements d'exploration, très peu suivis en EPS en seconde: L'EPS représente 6.39% de l'ensemble des enseignements d'exploration en classe de seconde dans l'académie. L'offre est très limitée et se cantonne à très peu d'activités, que ce soit dans les enseignements facultatifs ou obligatoires. Se pose la question des moyens dévolus pour notre discipline ainsi que celle de l'inéquité d'accès à ces enseignements en fonction des établissements et des territoires. Les statistiques données ne nous fournissent pas la répartition géographique ni la répartition filles/ garçons pour l'accès à ces enseignements. Le SNEP, quant à lui, défend le développement de l'accès à ces enseignements, pour permettre l'égalité d'accès de tou-te-s les lycéen-ne-s quel que soit leur cursus, leur affectation géographique ou leur sexe.

#### <u>Les moyens spécifiques à l'EPS</u> dans l'académie :

Où sont passés les moyens pour la coordination des APS à la rentrée 2017?

Suite à nos demandes les années précédentes, l'état des IMP (Indemnités pour Mission Particulière) pour assurer la coordo des APS par établissement, a été porté à notre connaissance, ainsi que les éventuelles demandes de décharges pour la rentrée 2017. Cette question revêt une importance particulière car, sans les interventions du SNEP, aucun moyen n'aurait

#### Les IMP:

Au total, 76 IMP sont allouées pour cette mission, dans l'académie (soit 2.5 IMP en moins par rapport à la rentrée 2016) :

46 en collège; 4 en LP; 16 en lycée.

Selon la circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015 définissant les modalités d'attribution de l'indemnité pour mission particulière (IMP) « La mission de coordonnateur des activités physiques, sportives et artistiques est mise en moins 3 enseignants d'EPS, assurant au moins 50 heures de service hebdomadaire. Taux d'IMP à attribuer: Taux annuel de 1 250 €; Taux annuel de 2 500 € si l'établissement compte plus de quatre enseignants d'EPS (en équivalent temps plein). »

Il est essentiel que chaque équipe fasse valoir ses droits pour bénéficier de ses heures de coordo. Plusieurs établissements ne touchent pas les IMP auxquelles ils ont droit! Merci de nous faire savoir si le tableau ci-dessous n'est pas conforme à votre réalité.

19 19		NOM EPLE	Commune	APS ( unités)
10	CLG	-	ALLASSAC	1,00
19	CLG		ARGENTAT	1,00
19	CLG	JEAN LURCAT	BRIVE LA G	2,00
19	CLG	ALBERT THOMAS	EGLETONS	1,00
19	CLG		SEILHAC	1,00
19	CLG	VICTOR HUGO	TULLE	1,00
19	CLG	GEORGES CLEMENCE	TULLE	1,00
19	CLG	-	USSEL	1,00
19	CLG	JEAN MOULIN	BRIVE LA G	1,00
19	CLG	MAURICE ROLLINAT	BRIVE LA G	1,00
19	CLG	EUGENE FREYSSINET	OBJAT	1,00
19	CLG	ANNA DE NOAILLES	LARCHE	1,00
19	CLG	GEORGES CABANIS	BRIVE LA G	1,00
19	CLG	D ARSONVAL	BRIVE LA G	1,00
23	CLG	RAYMOND LOEWY	LA SOUTERR	1,00
23	CLG	MARTIN NADAUD	GUERET	1,00
23	CLG	JULES MAROUZEAU	GUERET	1,00
23	CLG	EUGENE JAMOT	AUBUSSON	1,00
23	CLG	JEAN PICART LE DOUX		1.00
87	CLG	JEAN BAPTISTE CAMILL		1,00
87	CLG	GUY DE MAUPASSANT		1,00
87	CLG	LEON BLUM	LIMOGES	1,00
87	CLG	MARYSE BASTIE	NANTIAT	1,00
87	CLG	FERNAND LAGRANGE	PIERRE BUF	1,00
87	CLG	PAUL LANGEVIN	ST JUNIEN	1,00
87	CLG	PIERRE DONZELOT	LIMOGES	2,00
87	CLG	ANDRE MAUROIS	LIMOGES	2,00
87	CLG	ALBERT CALMETTE	LIMOGES	1,00
87	CLG	LOUIS JOUVET	BELLAC	1,00
87	CLG	JEAN REBIER	ISLE	1,00
87	CLG	JEAN MOULIN	AMBAZAC	2,00
87	CLG	PIERRE DE RONSARD	LIMOGES	1,00
87	CLG	LOUISE MICHEL	ST JUNIEN	1,00
87	CLG	BERNARD DE VENTADO	LIMOGES	2,00
87	CLG	ANATOLE FRANCE	LIMOGES	1,00
87	CLG	LEONARD LIMOSIN	LIMOGES	1,00
87	CLG	AUGUSTE RENOIR	LIMOGES	1,00
87	CLG	BERNARD PALISSY	ST LEONARD	1,00
87	CLG	JEAN BAPTISTE DARNE	ST YRIEIX	1,00
87	CLG	MAURICE GENEVOIX	COUZEIX	2,00

Dep	Sigle	NOM EPLE	Commune	coordo APS ( unités)
19	LYC	GEORGES CABANIS	BRIVE LA GAILLARDE	1,00
19	LYC	D ARSONVAL	BRIVE LA GAILLARDE	2,00
19	LYC	EDMOND PERRIER	TULLE	2,00
19	LYC	BERNART DE VENTADOUR	USSEL	2,00
23	LYC	PIERRE BOURDAN	GUERET	1,00
23	LYC	JEAN FAVARD	GUERET	1,00
23	LYC	GAY LUSSAC	LIMOGES	1,00
87	LYC	LEONARD LIMOSIN	LIMOGES	1,00
87	LYC	AUGUSTE RENOIR	LIMOGES	1,00
87	LYC	SUZANNE VALADON	LIMOGES	2,00
87	LYC	PAUL ELUARD	ST JUNIEN	1,00
87	LYC	RAOUL DAUTRY	LIMOGES	1,00
			TOTAL LYCEES	16
87	LP	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	LIMOGES	1,00
87	LP	MARCEL PAGNOL	LIMOGES	1,00
87	LP	MARYSE BASTIE	LIMOGES	1,00
87	LP	EDOUARD VAILLANT	ST JUNIEN	1,00
e.			TOTAL LP	4

(document du rectorat)

#### <u>La coordo en décharge :</u>

Selon l'article 3 du décret du 20 août 2014 : « Les enseignants exerçant ces missions peuvent bénéficier d'un allègement de leur service d'enseignement attribué sur décision du recteur de l'académie. Lorsque la mis- pas acceptable de voir notre pouvoir d'achat dimision est réalisée au sein de l'établissement, la décision nuer. Pour autant, l'absorption des HSA n'est pas du recteur intervient après proposition du conseil d'ad- une réponse collective à cet état de fait. Outre le ministration de l'établissement d'affectation de l'ensei- fait qu'elle empêche des recrutements, des mutagnant. »

Dans l'académie, à la rentrée 2017, 2h seraient données en décharge, contre 21.5h l'année dernière. C'est une baisse extrêmement importante!

Si cette baisse fait probablement suite à la mise en place des IMP (qui n'ont pas compensé les heures de décharge antérieures), nous rappelons toutefois, que sans la bagarre acharnée du SNEP, les IMP pour la coordo n'existeraient pas, puisqu'elles n'étaient pas fléchées dans le texte initial.

terminée et doit être portée par tous les collègues!

### Les Indemnités de sujétion :

Les indemnités de sujétion versées aux enseignants d'EPS, assurant un service en classe de première, terminale ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle ainsi qu'à ceux assurant des enseignements devant plus de 35 élèves sont instituées par le décret n° 2015-476 du 27 avril 2015. Là encore, c'est grâce aux interventions du SNEP que celles-ci ont été mises en place (jusque-là, nous en étions exclus).

Pour l'année scolaire 2017-2018, selon les informations que nous avons obtenues, 77 professeurs d'EPS en ont bénéficié dans l'académie, contre 67 en 2016-2017. C'est une augmentation conséquente que nous devons aux interventions répétées du SNEP. Faire avancer l'équité de traitement avec les autres disciplines et gagner l'augmentation des moyens, permet de faire progresser la place de notre discipline dans le système éducatif.

Nous devons continuer, ensemble, à faire valoir nos droits.

#### L'état des HSA à la rentrée 2017:

A la rentrée 2017, 384 HSA ont été consommées au titre de l'EPS. Peu de professeurs d'EPS ont plus que l'HSA imposable dans leur service, mais ceux qui en ont, dépassent largement cette heure. La part des HSA dans les DHG est en légère baisse en 2017 mais, en EPS, on constate une hausse (puisqu'il y en avait 367 à la rentrée 2016). A la marge, les HSA peuvent parfois servir à « débloquer » une situation particulière (dédoublement natation, remplacement d'un tout petit BMP ou CS par exemple), mais le SNEP rappelle ici son opposition ferme aux HSA, c'est collectivement que nous devons agir pour le bénéfice de toutes et tous. Les salaires doivent être augmentés, le point d'indice dégelé et il n'est tions, elle peut aussi donner un mauvais signal lorsque l'on se bagarre pour faire reconnaitre l'alignement de nos Obligations Réglementaires de Service sur les certifiés ou les agrégés des autres disciplines. Le SNEP appelle tous les collègues à refuser collectivement les HSA.

#### Les forfaits d'AS:

Force est de constater aujourd'hui, que la bataille Les heures d'UNSS sont en augmentation par rappour défendre les moyens de la coordo n'est pas port à la rentrée 2016. Une vingtaine de professeurs d'EPS n'effectue pas les heures d'UNSS pour des raisons multiples : décharge académique, congé maladie, congé formation, affectation sur zone de remplacement en attente de suppléance, .... Pour les 20 stagiaires qui n'ont qu'un demi-forfait, (ils font l'AS la moitié de l'année), le SNEP continue à se bagarrer pour que le forfait d'AS couvre toute l'année.

> Pour tous les collègues, n'hésitez pas à nous faire savoir si des problèmes de forfait demeuraient.

> > Lucile **GRES**



# CTA du 22 janvier 2018

## Déclaration liminaire

choix de Paris comme ville hôte des JOP 2024, prochaine, le SNEP FSU regrette que les DGH des doit être l'occasion d'un nouvel élan pour le sport EPLE concernés ne soient pas abondées à hauen France. Dans le cadre de cette construction, le teur de 3 heures postes, correspondant au nombre SNEP-FSU porte le projet d'élaborer en amont de d'heures de pratique obligatoire pour les élèves. La Paris 2024, des « Jeux Olympiques scolaires ». suppression de moyens spécifiques alloués aux Dans cette optique, les Associations Sportives sections sportives scolaires a donné lieu à une d'établissement et l'UNSS sont des outils éducatifs baisse de 40% du nombre d'heures de pratique précieux que beaucoup de pays nous envient. dans l'académie en deux ans. Le SNEP FSU rap-Nous avons un réel défi de société à relever, car, pelle la nécessité de développer une politique vocomme le montrent plusieurs enquêtes de santé lontariste pour le développement des sections publique, la pratique des jeunes baisse avec l'âge, sportives à destination des filles, qui ne représenchez les moins diplômés, allant même jusqu'à - tent aujourd'hui que 30% de l'effectif total. 18,5% chez les femmes de 19 à 39 ans. Par ailleurs, toutes les études montrent que la disparition de l'obligation a pour conséquence un abaissement significatif et alarmant de la pratique physique. Ces données ne sont pas neutres au moment où s'engage la réforme du Bac et du lycée, puisque pour 60% des jeunes lycéens et lycéennes, la seule activité physique se fait dans le cadre de l'EPS obligatoire, alors qu'à 18 ans ils ne sont plus que 42% à être inscrits dans un club ou une association sportive, avec un net différentiel entre les garçons qui y sont à 50% et les filles seulement à 30%, se-Ion Santé Publique France. A cet égard, la disparition de l'épreuve d'EPS au DNB, renforce le recul de l'accès des jeunes à la pratique physique et sportive. Le SNEP FSU demande toujours, suite au CSE du 19 Octobre 2017 concernant la modification du DNB, le retour en urgence à une épreuve public de l'EPS et du sport scolaire s'est considérad'EPS.

Le SNEP FSU porte aussi la nécessité de développer les dispositifs particuliers favorisant le dévelop- fession, s'oppose à toutes ces dégradations et porpement de la pratique physique à l'école. Or, l'avenir des options EPS dans l'académie, parait particulièrement mal engagé. Déjà peu nombreuses, elles souffrent toutes d'une réduction de moyens horaires qui, aura pour conséquence de potentielles fermetures et des réductions de l'offre. A l'heure où des pré-requis sont demandés pour accéder à la filière STAPS, les possibilités d'acquisition de ceux-ci pour nos jeunes disparaissent progressivement. Le SNEP FSU revendique l'implantation dans tous les lycées et LP d'options EPS et d'enseignement de complément en EPS. Concernant les sections sportives scolaires, si 5 nouvelles

Sur le champ de l'EPS, l'actualité portant le sections sont prévues à l'ouverture pour la rentrée

Par ailleurs, ce CTA est le moment d'étudier les moyens pour la prochaine rentrée. La dotation budgétaire de -7 emplois dans le second degré ne permettra pas de mettre fin à la dégradation du service que l'EPS connait depuis plusieurs années. Dans notre académie, malgré une augmentation des effectifs de +1100 élèves en 10 ans dans le second degré, la profession a perdu 7,8% de ces effectifs, puisque 27 postes ont été supprimés sur cette période. Cela ampute d'autant les forfaits d'AS et l'accès des élèves au service public du sport scolaire. Pour le SNEP FSU, cet état de fait doit être corrigé. Le nouveau projet académique en donne l'occasion avec l'ambition offerte par l'un des axes, de réduire les inégalités territoriales.

Le SNEP FSU fait le constat que le service blement dégradé, que les choix structurels et budgétaires prévus pour la rentrée 2018 continueront d'aggraver la situation. Le SNEP FSU, avec la protera ses revendications par tous les moyens y compris par une journée de grève spécifique en réponse aux attaques frontales dont l'EPS fait l'objet.

Donner les moyens à l'EPS et au sport scolaire de jouer son rôle d'accès au service public sur tout le territoire serait un signe fort et concret pour participer à l'ambition nationale de construire une nation sportive dans le cadre du projet 2024.

## Préparation de la rentrée 2018

### Au plan général :

⇒ Dans le 1<sup>er</sup> degré (analyse du SNUIPP-FSU), la dotation nulle est plus qu'une simple déception, elle est une provocation. En effet, elle ne permettra pas de financer le choix académique d'aller au-delà des engagements ministériels sur les CP et CE1 à 12, l'Académie faisant le choix de mettre en œuvre les CE1 à 12 en REP+ et en REP... En effet, comme il est de mise depuis plusieurs années, l'administration n'a pas les moyens de ses ambitions et est donc contrainte, localement, à mettre en œuvre les annonces en lieu et place des dispositifs existants... Il en est ainsi des CP à 12 à la place des plus de maîtres que de classes ; eux-mêmes précédemment créés par suppression de postes de remplaçants ou encore de l'aide apportée aux élèves en difficultés (maîtres E) ... La scolarisation des élèves de moins de 3 ans en REP et REP+ a progressé mais qu'en est-il de cette scolarisation dans le reste de l'Académie ? Bref, chaque nouveau dispositif déconstruit un dispositif précédent que les personnels et les équipes n'ont pas eu le temps de s'approprier et dont les effets n'ont pas pu être évalués...

⇒ Pour les collèges et lycées (analyse du SNES-FSU), ce qui se profile n'est pas acceptable puisque 7 emplois sont supprimés dans notre académie alors que les effectifs augmenteront légèrement. De plus, rien n'est encore dit des conséquences dans l'académie de la suppression de 2600 emplois de stagiaires au niveau national, la facture pourrait donc encore s'alourdir. Le signal donné par ces nouvelles suppressions est extrêmement négatif pour l'académie et aura de lourdes conséquences dans les établissements. Dans le cadre de cette dotation, le choix de supprimer 10 emplois en lycée est sans doute éclairant sur la réforme du lycée à venir puisqu'il n'a même pas fallu attendre les annonces définitives pour que des suppressions y soient d'ores et déjà programmées. Cela corrobore nos craintes d'une réforme du lycée à visée comptable. Par ailleurs, il semble évident que les suppressions de postes dans les lycées généraux et technologiques seront supérieures en volume aux 10 emplois supprimés, pour permettre, par redéploiements, le financement de quelques ouvertures de sections programmées en BTS et assurer les ajustements de fin d'année. A la rentrée 2018, le H/E se dégradera donc à nouveau quand la part des Les ouvertures de formations : heures supplémentaires augmentera elle aussi. Quant aux collèges, leur dotation ne permettra pas de faire face à l'augmentation démographique dans de bonnes conditions : près de 100 élèves de plus sont attendus et seule ⇒ l'injection d'un ETP y est prévue. La récupération de moyens permise par la réforme Vallaud-Belkacem devrait ainsi se poursuivre à la rentrée 2018 encore, après une première  $\Longrightarrow$ étape à la rentrée 2017, elle pourrait s'accélérer si les dotations académiques à venir sont à l'avenant de celles de cette année. Nous notons par ailleurs que le mouvement d'élèves

vers l'enseignement privé, totalement inédit dans notre académie, se poursuit au niveau collège.

Pour les LP (analyse du SNUEP-FSU), alors que des augmentations de capacités d'accueil sont prévues, le Rectorat prévoit une diminution du nombre d'élèves en LP et des DGH attribuées. Les DGH programmées, si elles ne sont pas améliorées, vont conduire à une continuelle dégradation des conditions d'enseignement des élèves. En effet, la création des deux emplois ne pourra pas couvrir les augmentations de capacités d'accueil ou d'ouverture de formations.

### Sur notre champ spécifique :

La dotation budgétaire de -7 emplois dans le second degré ne permettra pas de mettre fin à la dégradation du service que l'EPS connait depuis plusieurs années. Dans notre académie, malgré une augmentation des effectifs de +1100 élèves en 10 ans dans le second degré, la profession a perdu 7,8% de ces effectifs, puisque 27 postes ont été supprimés sur cette période. Cela ampute d'autant les forfaits d'AS et l'accès des élèves au service public du sport scolaire. Pour le SNEP FSU, cet état de fait doit être corrigé.

#### Les DGH:

La FSU a fortement dénoncé le refus du rectorat de communiquer la répartition des heures postes et HSA par établissement, alors que celle-ci était connue des chefs d'établissement depuis le 10 Janvier. Elle assimile cela à une rupture dans le dialogue social, le rectorat ayant fait le choix politique d'exclure, de fait, les représentants du personnel des débats.

Le secrétaire général nous a répondu que les prérogatives du CTA s'arrêtaient au mode de calcul des DGH et qu'il ne devait pas traiter de la répartition!

Depuis, celles-ci nous ont été envoyées, mais après la tenue des CA d'établissement!

- Grâce aux interventions de la FSU, la SEGPA d'Aubusson n'est pas supprimée (ce qui était en projet).
- Deux ULIS sont prévues à l'ouverture : Au LP Darnet de Saint-Yrieix et au collège d'Egletons.
- Une mention complémentaire « animation et gestion dans le secteur du sport » au LP Pagnol à Limoges, dont vous trouverez le détail et les analyses du SNEP dans ce bulletin.

formations sur notre site.

### Les options EPS:

per les dispositifs particuliers favorisant le développe- fectif total. ». ment de la pratique physique à l'école. Or, l'avenir des options EPS dans l'académie parait particulièrement mal engagé. Déjà peu nombreuses, elles souffrent Les IMP Coordination de district, toutes d'une réduction de moyens horaires qui aura pour conséquence de potentielles fermetures et des une victoire du SNEP! réductions de l'offre. A l'heure où des prérequis sont demandés pour accéder à la filière STAPS, les possibilités d'acquisition de ceux-ci pour nos jeunes disparais- précédentes, ont été porté à notre connaissance sent progressivement. Le SNEP-FSU revendique l'im- l'état des IMP accordées aux coordonnateurs de plantation dans tous les lycées et LP d'options EPS et district à la rentrée 2017. Pour la troisième année cond'enseignement de complément en EPS.

Sur cette question, le Recteur a répondu qu'il dégagée, à hauteur de deux IMP par district. faisait des choix en expliquant qu'il était contraint d'assurer les horaires règlementaires.

### **Les Sections Sportives Scolaires :**

5 ouvertures et deux fermetures sont prévues pour la rentrée 2018 :

#### **OUVERTURES:**

- Collège de Treignac : section rugby
- Collège d'Egletons : section équitation
- Collège d'Aubusson : Section Athlétisme
- Lycée Favard de Guéret : section football féminin
- Lycée de Saint-Léonard : section escalade

#### FERMETURES:

- Collège de Beaulieu : section basket-ball
- Lycée de Saint-Léonard : section basket-ball

Le SNEP est intervenu en ces termes : « Si 5 nouvelles sections sont prévues à l'ouverture pour la rentrée prochaine, le SNEP-FSU regrette que les DGH des EPLE concernés ne soient pas abondées à hauteur de 3 heures postes, correspondant au nombre d'heures de pratique obligatoire pour les élèves. La

Vous trouverez l'intégralité des ouvertures et fermetures de suppression de moyens spécifiques alloués aux sections sportives scolaires a donné lieu à une baisse de 40% du nombre d'heures de pratique dans l'académie en deux ans. Le SNEP-FSU rappelle la nécessité de développer une politique volontariste pour le développement des sections sportives à destination des Le SNEP-FSU porte aussi la nécessité de dévelop- filles, qui ne représentent aujourd'hui que 30% de l'ef-

Suite aux demandes du SNEP-FSU, les années sécutive, suite à nos interventions, une enveloppe a été

Le SNEP académique continue à défendre l'idée que, conformément à ce que permet le texte, 3 IMP soient accordées à chaque district. En effet, selon la circulaire n°2015-058 du 29-4-2015 régissant les modalités d'attribution de l'IMP pour la coordination de district, le taux annuel est fixé de 1250€à 3750€en fonction de l'activité et de l'importance du district. Nous défendons l'idée que cette fonction, très lourde en temps de travail et en investissement, requiert, selon nous, à défaut de l'attribution d'une décharge, l'attribution du taux annuel d'IMP fixé à 3750€ En effet, compte-tenu des caractéristiques rurales de notre Académie, nécessitant une organisation importante des transports, du dynamisme des districts, notamment dans l'organisation de grands événements de Pleine Nature, cette demande est largement fondée.

Lucile



# Académie rurale cherche recteur... d'urgence!

Lors du Conseil des Ministres du mercredi 14 février, une « valse » des recteurs a été validée. Parmi les 12 changements effectués (départ, mutation ou nouvelle nomination), nous avons appris le départ du recteur Auverlot, en place à Limoges depuis mars 2017 pour l'académie de Créteil, dans laquelle il a déjà officié comme DASEN dans le 93. Mais gros soucis : personne n'a été nommé dans notre académie! En effet, nous sommes pour l'instant en attente d'un nouveau recteur / rectrice. Si l'absence de recteur momentanée est somme toute problématique, ce qui nous inquiète est surtout le risque réel d'être « mis sous tutelle » d'une autre académie (Poitiers ? Bordeaux ?), comme cela s'est déjà passé en Normandie, avec une fusion expérimentale des deux anciennes académies normandes de Rouen et de Caen.

Il serait pour nous très préjudiciable de ne pas avoir de recteur propre, surtout pour une académie rurale comme la nôtre... affaire à suivre, donc, de près!

# Corpo

#### CAPA « Avancement accéléré » du 5 février 2018

C'est aussi la dernière qui prenait en compte les notes perdue par choix de l'administration de notre académée cette année le même jour et avant celle de la choix d'utiliser les reliquats, tout comme la 29è base Classe Exceptionnelle.

lors d'une rencontre formelle suite au GT vœux et ba- dans une des 28 académies métropolitaines ou d'outre rème inter avec les services du rectorat, et avions in- -mer, c'est-à-dire les collègues détachés à l'AEFE, à formé l'administration de nos attentes la concernant, l'agriculture, auprès de collectivités, d'associations, c'est-à-dire de maintenir une continuité avec les prin- d'entreprises, de fédérations, etc.). Ces économies de sations des reliquats de promotion, promotion accor- était budgétisée! dée si reste supérieur ou égal à 0.5, conservation des déterminants précédemment utilisés en cas d'égalité Ce choix marque une nouvelle étape de l'orientade barème (c'est-à-dire : nature de la dernière promotion au bénéfice de la plus défavorable et âge), conservation des reliquats inférieurs à 0.5 pour la prochaine campagne de promotion.

L'administration s'était engagée à y réfléchir, sans y être ouvertement favorable (le ministère a donné des consignes claires quant à la non utilisation des reliquats), avant de trancher pour l'instance.

Le jour de la CAPA, les élus du SNEP-FSU, après la lecture de la déclaration que vous pouvez lire ci-après, ont enclenché un échange avec le rectorat visant à débattre des promotions proposées pour la classe exceptionnelle dans le cadre d'une formation complète de l'instance, la CAPA classe exceptionnelle se tenant dans un format réduit (2 représentants de l'administration et 2 du personnel) et particulier compte -tenu de la configuration règlementaire (nouveau grade, et ne peuvent siéger que des représentants non promouvables du grade strictement inférieur). Ainsi, les représentants élus étant éligibles, le SNEP, pourtant élu avec 100% des voix aux élections professionnelles et représentatif de la profession, ne pouvait participer avec voix délibérative, ce qui a amené l'administration à tirer au sort, sous notre contrôle, 2 collègues de l'académie parmi ceux répondant aux critères. L'administration a également accepté la présence de deux experts pour représenter le SNEP, sans voix délibérative.

L'administration a refusé de parler de la classe exceptionnelle lors de cette CAPA. Après suspension de séance, le SNEP a renouvelé sa demande d'ouvrir la discussion, sans la présence des 2 élus hors-classe promouvables à la classe exceptionnelle. Nouveau refus de l'administration. Les élus du SNEP ont pris leurs responsabilités et ont donc décidé de quitter la séance afin de marquer leur désapprobation devant ce que nous qualifions de déni de démocratie.

Les élus ayant signé le PV de présence, l'administration a donc étudié seule les promotions. Les règles ont été respectées quant aux promotions attribuées, et il n'y a pas eu à utiliser les déterminants car il

Cette CAPA est la première dans le cadre des n'y avait pas d'égalité de barème. Par contre, elle a nouvelles carrières mises en œuvre suite au PPCR. refusé d'utiliser les religuats. Ainsi une promotion a été administratives et pédagogiques. Elle a été program- mie. Il faut savoir que d'autres académies ont fait le qui siège au ministère! (la 29è base est une académie Nous l'avions préparée en amont, notamment virtuelle regroupant tous les collègues non implantés cipes de fonctionnement des CAPA précédentes : utili- bout de chandelle n'ont aucun sens, car la promotion

> tion prise par notre administration académique ces derniers temps, il apparait clairement qu'un durcissement s'opère vis-à-vis des organisations syndicales: parmi les mesures en attestant citons pour cette dernière année, une remise en cause du traitement des mesures de carte scolaires en EPS (qui assimilaient jusque-là LP et Lycée), refus de communiquer certains documents (calculs des reclassements, ou mise en œuvre des rendez-vous de carrière, refus de mettre en place des GT préparatoires aux nouvelles instances de gestion de carrière, refus de transmettre les dossiers non retenus par l'administration dans le cadre de la classe exceptionnelle, etc. En clair, il s'agit pour nous d'une forme de travail empêché, et que de temps perdu !!!! Car évidemment, les élu-e-s du SNEP-FSU, conscient-e-s de leurs responsabilités et de la confiance que leur fait la profession, ont dû reconstituer patiemment la plupart de ces éléments pour au final faire ce pour quoi ils sont élus : assurer la transparence et l'équité dans les traitements des dossiers de carrière des collègues.

> Concernant l'avancement en lui-même, seuls 2 échelons de promotion sont désormais étudiés : les passages au 7è et au 9è échelon de la classe normale.

- ⇒Tous les collègues promouvables ont vu leur reclassement pris en compte avec l'ancienneté nécessaire à la promouvabilité au choix à une date comprise entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018 (il ne reste que deux rythmes, le passage au choix, permettant à 30% des collègues de gagner un an pour chacun de ces échelons).
- ⇒Tous les collègues promouvables avaient une note pédagogique datant de moins de trois ans, conformément aux recommandations ministérielles. Nous sommes intervenus concernant un collègue qui avait encore sa note de classement au concours en demandant à l'administration de prendre en compte la note moyenne de l'échelon : refus d'une demande pourtant juste! Nous souhaitions que toutes les notes soient réactualisées pour ne pas recréer les inégalités précédentes où les promotions

dépendaient foncièrement de la proximité de la dernière inspection. Cependant, si cela peut paraître vrai concernant le passage au 7è échelon, cela n'est pas le cas pour le 9è (les promus ne sont pas forcément les derniers inspectés).

⇒Nous prenons acte, avec forte inquiétude, des écarts de notation pédagogique jusque-là inconnus dans l'académie pour des collègues au même échelon avec quasiment la même ancienneté dans l'échelon: jusqu'à 7 points sur les notes! Contre seulement 3 points maximum avec notre précédent IPR-EPS. Pour le SNEP-FSU, cela révèle une volonté particulièrement marquée de la part de l'inspection pédagogique de vouloir faire valoir une certaine forme de mérite, qui, pour nous, est subjectif et inéquitable.

⇒Les notes administratives étaient gelées depuis le 31/08/2016, ce qui a pu pénaliser (parfois fortement) les collègues entrants ces deux dernières années et qui étaient promouvables.

⇒Les barres de promotion sont donc cette année:

Passage accéléré au 7<sup>ème</sup> échelon : 88pts

Passage accéléré au 9<sup>ème</sup> échelon : 90,7pts.

⇒Les effectifs étant faibles, aucune statistique telles que nous les faisions les années précédentes (sexe, type d'affectation, département d'exercice) n'est fiable. Il faudra les faire sur le long terme pour déterminer si des injustices existent.

⇒II n'y aura plus de note dès l'an prochain. Tous les collègues promouvables seront évalués sur appréciation suite aux rendez-vous de carrière. Dès lors nous nous interrogeons sur la façon de fonctionner en CAPA, les notes étaient discutables, mais restaient un critère objectif : quid du départage de plusieurs collègues ayant le même avis ? L'administration s'est engagée cette fois-ci à réunir les organisations syndicales à l'automne prochain afin d'étudier le fonctionnement des futures CAPA.

Enfin, pour information, vous trouverez ci-dessous les notes minimum et maximum, ainsi que l'historique des barres de promotions, qui désormais ne serviront plus de repère. Les données de ces années sont à comparer à celles au grand choix des années précédentes.

EVOLUTION BARRES DE PROMOTION AVANCEMENT D'ECHELON								
GRAND CHOIX								
ANNEE	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	
2010-2011	76.80	83.00	86.20	88.10	90.30	92.90	96.00	
2011-2012	/	83.30	86.00	89.60	90.80	93.40	95.90	
2012-2013	/	84.00	87.20	89.60	90.90	94.40	96.00	
2013-2014	82.00	/	87.70	89.60	89.90	92.90	96.00	
2014-2015	76,50	/	87,20	89,80	92,40	92,90	96,00	
2015-2016	77,30	83,00	88,40	89,90	92,40	93,00	95,50	
2016-2017	77,8	83,5	85	89,8	91,4	93,9	93,9	
2017-2018								
			СН	OIX				
ANNEE	4 au 5	5 au 6	6 au 7	7 au 8	8 au 9	9 au 10	10 au 11	
2010-2011		82.80	84.77	86.60	89.80	91.90	94.90	
2011-2012		82.18	85.20	88.20	89.70	92.40	95.00	
2012-2013		80.70	85.30	87.97	90.40	91.90	94.50	
2013-2014		/	87.00	88.80	89.40	91.90	92.79	
2014-2015		82,50	86,20	88,30	89,90	92,90	95,50	
2015-2016		83,00	87,40	88,60	89,80	91,90	94,00	
2016-2017		78,18	85,4	87,8	89,9	92,05	94	
2017-2018			88		90,7			

NOTES PAR ECHELON 2017-2018							
Echelon	Note Adm	inistrative	Note Pédagogique				
Echelon	Note min*	Note max*	Note min*	Note max*			
6	37	39	42	49			
8	47	53					
* notes uniquement des promouvables							

⇒ JT AUCONIE



#### Déclaration liminaire CAPA « Avancement accéléré »

rations. Fort de constater le traitement fait à nos rému-réactualisées! nérations et les annonces inquiétantes concernant les statuts : nouveau gel du point d'indice, report de certaines mesures PPCR, réintroduction du jour de ca- ment cela se passera si des enseignants n'ont pas pu rence, augmentation des cotisations pensions civiles, augmentation mal compensée de la CSG, suppressions les enseignants en congé parental qui conservent la massives de postes offerts au recrutement qui détérioreront encore les conditions d'enseignement, nous ne ment cela va-t-il se passer pour les enseignantes en saurons accepter que les fonctionnaires deviennent les cogné maternité ? Quels seront les déterminants pris en boucs-émissaires d'un déficit public organisé depuis compte pour départager les collègues aux appréciations des années par les divers gouvernements en place.

Nous sommes donc à cette première CAPA d'avan- avancement. cement d'échelon après l'application du protocole PPCR. Nous devons redire ici la plus grande justice et ces nouvelles grilles d'avancement d'échelon. Il n'y aura plus que 2 ans de différenciation possible en lieu et place des 10 années dans les anciennes carrières. Dif- rendez-vous de carrière. férences qui n'avaient souvent comme seule raison que la temporalité de la date d'inspection. Critère qui s'avérait bien être le premier pour départager les carrières, critère qui pénalisait souvent les TZR, les enseignants les plus éloignés géographiquement du rectorat, les femmes.

Oui le système précédent était profondément injuste et ces nouvelles carrières sont un acquis important pour lequel la FSU s'est battue et continue de se battre. Cela pourra réduire également les injustices dans l'accès à la hors-classe car les enseignants promus à l'ancienneté au 10ème ou au 11ème du fait d'un retard d'inspection, subissaient une double peine avec un barème d'accès à la hors-classe minoré ; à condition toutefois que le barème hors-classe, qui sera publié prochainement par le Ministère ne soit pas à l'image de celui publié pour l'accès à la Classe Exceptionnelle.

Par ailleurs, nous continuons d'affirmer que cette nouvelle carrière est un mieux pour tout le monde. Une analyse sérieuse et approfondie des décrets (des nouveaux indices, du nouveau grade, même si ses conditions d'accès ne sont pas celles que nous souhaitions) ne peut pas aboutir à une autre analyse. Est-ce que cette avancée est suffisante, nous avons toujours dit que cela n'était pas le cas! Nous continuerons de mener toutes les mobilisations intersyndicales pour continuer une revalorisation plus que nécessaire de notre métier.

Par contre, les problèmes que posaient les anciennes carrières risquent de se retrouver ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an? Nombre

Malgré l'actualité concernant particulièrement notre d'enseignants vont à juste titre ressentir comme une discipline, l'Education Nationale et plus généralement injustice le fait de ne pas être bénéficiaire. Le mérite les attaques et annonces tous azimuts de la Fonction s'arrête-t-il à 30% des enseignants ? Là encore nous Publique statutaire que nous pourrions longuement dé- avons des notes qui correspondent à des dates d'insvelopper, nous faisons le choix d'acer cette déclaration pection très différentes d'un enseignant à l'autre. Il ausur l'objet de cette CAPA : les carrières et les rémuné- rait été juste que toutes les notes pédagogiques ait été

> Dans les nouveaux rendez-vous de carrière, comêtre évalués ? Commencent cela va-t-il se passer pour première année le droit intégral à l'avancement ? Comidentiques ? Autant de questions qui devront obtenir une réponse avant la tenue de la prochaine CAPA

Le SNEP-FSU continue de revendiguer un avanceéquité dans les carrière en classe normale qu'amènent ment unique pour toutes et tous, au meilleur rythme ce qui en plus de travailler en confiance allégerait le travail des rectorats et de nos supérieurs hiérarchiques sur ces

> Nous continuons de demander à ce que la horsclasse et la classe exceptionnelle soient intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5è échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

> Nous demandons enfin à ce que les rendez-vous de carrière soient déconnectés de toute conséquence sur le déroulé de carrière, afin de faire de ces rendez-vous un réel moment d'échange permettant à chaque collègue d'être conseillé, et non jugé, classé, trié.

> Sur la situation femmes/hommes : le nombre de promouvables cette année ne permet pas de tirer de conclusion définitive sur une quelconque discrimination, nous seront toutefois très vigilants sur légalité de traitement à travers un suivi annuel des carrières. Il en sera de même pour le département d'exercice, le type d'affectation.

> Nous souhaitons aussi aborder les points suivants qui permettront d'établir clairement les règles de fonctionnement de la CAPA : nature et ordre des discriminants, utilisation des reliquats.

> Pour terminer, fort de la confiance de nos collèges et de la légitimité électorale dont nous disposons, nous souhaitons aborder lors de cette CAPA, la question problématique d'une proposition de l'administration concernant l'accès à la classe exceptionnelle, qu'un point réglementaire particulier, nous privant de sièges cette année, nous empêche de traiter en CAPA Classe Exceptionnelle.

> > Les commissaires paritaires du SNEP-FSU

## CAPA classe exceptionnelle : le « mérite » avant tout

tionnelle n'était pas une revendication du SNEP-FSU, qui souhaite que chaque agent ait un déroulé de carrière déconnecté de toute évaluation. Nous avons beaucoup œuvré lors des différents groupes de travail ministériels pour faire évoluer au maximum l'esprit et les conditions d'accès à cette classe exceptionnelle, et les avancées n'ont pas été du tout négligeables (Cf. nos précédents bulletins et le site du SNEP national avec les analyses montée en charge ». plus précises).

Comme lors de chaque CAPA, les commisnet du Ministère avait donné des consignes claires pour eux devant l'âge. sur l'aspect méritant, derrière lesquelles se sont réfugiées les représentants de l'administration.

Le lundi 5 février s'est donc tenue la 1<sup>ère</sup> CA-PA pour l'accès à la classe exceptionnelle et force est de constater que les jalons sont posés par l'administration.

Les deux commissaires paritaires horsclasse du SNEP étant promouvables, deux collèques professeurs d'EPS hors-classe et non éligibles ont été tirés au sort, pour constituer avec deux membres de l'administration (IA-IPR d'EPS P.Sbaa et DRH, Mme Benezit) la CAPA. Pour le SNEP, deux commissaires paritaires classe normale (1 femme et 1 homme) ont pu participer à notre demande en tant qu'experts (c'est-à-dire que nous avions le droit de participer aux discussions mais pas le droit de vote).

Nous avons participé à cette CAPA en cherchant à faire respecter des critères objectifs men-2017 à savoir :

⇒ la proportion de promus hommes femmes. Les propositions de l'administration n'allaient pas dans ce sens, car elle proposait sur 6 promotions dans le vivier 1 pas moins de 5 hommes pour une seule femme... et deux hommes pour aucune femme dans le vivier 2! Nous avons sur ce point obtenu un rééquilibrage : 4 hommes et 2 femmes sont ainsi promus dans le vivier 1 (avec ainsi une représentation sexuée correspondant aux promouvables), 1 homme et 1 femme dans le vivier 2 (23 hommes et 22 femmes éligibles dans le vivier 2 : la parité était pourtant quasi-parfaite)

⇒ Promouvoir des collègues proches de la retraite. Nous avons rappelé que comme le précise

Rappelons que le grade de la classe excep- la note de service, « l'objectif est d'aboutir [d'ici 2023] à 10% de l'effectif du corps dans le grade de la classe exceptionnelle. A l'issue de la montée en charge du grade, les promotions à la classe exceptionnelle seront prononcées en fonction du nombre de départ définitifs. Vous veillerez à préserver, dans l'établissement des tableaux d'avancement. des possibilités de promotions à l'issue de cette

Il s'avère que dans notre académie cette saires paritaires du SNEP ont milité pour que le partie du texte n'est pas une priorité. L'administratexte soit le moins injuste possible... Mais le cabi- tion a clairement rappelé que le « mérite » primait

#### **COUP DE THEATRE!**

La proposition de l'administration en fin de CA-PA a été remise en question après l'instance. Une nouvelle liste de promu-e-s nous a été communiquée quelques jours plus tard (Cf. page suivante), plus en adéquation avec nos revendications au regard de l'éthique et de l'âge des promus.

La notion de mérite, que nous contestons, sera toujours sujette à caution ; il est plus étonnant de ne pas nous retrouver en accord avec l'administration sur une valeur comme l'éthique dans le Service Public, qui ne devrait même pas se discuter!

Espérons que nous puissions retrouver des tionnés dans la note de service du 24 novembre débats certes contradictoires mais sans malentendu : la confiance est à ce prix!

> Plébiscité par les enseignants d'EPS aux élections professionnelles, le SNEP-FSU a une nouvelle fois pris ses responsabilités. Il saura le faire de nouveau si la situation l'exige.

⇒ Carole BOISSARD



Dominique **PARVILLE** 



## **⇒** CAPA classe exceptionnelle : les promus

⇒ Au titre du vivier 1 (nécessitant d'être a minima échelon 3 de la hors-classe et d'avoir validé 8 ans de fonctions dans des postes ou des missions particulières) :

- Bruno Martin
- Marc Valentino
- Jean-Pierre Durth
- Brigitte Villepreux
- Bernard Laroque
- Françoise Hébert

#### ⇒ Au titre du vivier 2

(pour les agents ayant atteint le 6ème échelon de la hors-classe) :

- Patrick Bertaigne
- Laurette Dot

#### ⇒ Admissibilité aux concours

- Admissibilité au CAPEPS Réservé : Gayou Sylvain
- Admissibilité à l'Agrégation Interne : Andrieux Frédéric / Dhiéras Hélène / Poignant Marine.

Bon courage pour la préparation des oraux et bonne chance à tous pour l'admission!

# www.snepfsu-limoges.net

## **⇒** Mise en place du nouveau site!

Plus fonctionnel et plus moderne, le nouveau site internet du SNEP limoges a été mis en ligne dernièrement.

Régulièrement mis à jour, vous y trouverez de nombreuses informations, sur de nombreux thèmes :

- Mutations inter et intra
- Carrière (avancement / promotions mais aussi détachement, congés formation, etc.)
- Les stages proposés par le SNEP Limoges
- ⇒ Les questions liées au métier et aux installations
- Les archives des bulletins du SNEP
- ⇒ Et de nombreuses autres choses à découvrir!



Bulletin n°216 21















### Communiqué commun des organisations

#### CFTC-CGC-CGT-FAFP-FO-FSU-Solidaires

#### POUR LES MISSIONS PUBLIQUES, L'EMPLOI, LE POUVOIR D'ACHAT

#### **TOUTES ET TOUS MOBILISE-E-S LE 22 MARS**

En dépit de la forte mobilisation unitaire du 10 octobre, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les agents à l'occasion de cette mobilisation.

Le gel de la valeur du point est maintenu, le jour de carence rétabli, l'injuste hausse de la CSG mal compensée, les coupes budgétaires et suppressions d'emplois confirmées.

De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau pourtant déjà bien sombre.

Tout laisse craindre en effet que CAP 22 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques, ce que confirment les annonces inacceptables faites le 1<sub>er</sub> février qui, si elles sont appliquées, constitueraient à la fois une menace grave contre le Statut Général et tou.te.s les agent.e.s.

Ces politiques vont venir fortement aggraver une situation où déjà, que ce soit dans les administrations de l'État, dans les hôpitaux publics et dans les collectivités territoriales, on ne compte plus les services fonctionnant dans des conditions dramatiques, sans les moyens nécessaires – qu'ils soient humains ou budgétaires – et dans lesquels les conditions de travail sont détériorées comme jamais.

#### IL EST IMPÉRATIF ET URGENT DE CHANGER DE DIRECTION!

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour tous, les organisations syndicales CFTC CGC CGT FAFP FO FSU Solidaires, constatant que leurs positions ne sont pas entendues et que leurs propositions ne sont pas prises en compte, appellent tou.te.s les agent.e.s des trois versants de la Fonction publique à :

### UNE JOURNÉE D'ACTION, DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS LE 22 MARS 2018

### Pour:

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel.le.s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

D'ores et déjà, nos organisations soutiennent toutes les mobilisations qui, dans les trois versants de la Fonction publique, défendent les services publics accessibles à toutes et tous et les conditions de travail, en appelant à leur convergence.

Pour contribuer à la réussite de cette journée, elles engagent une campagne d'information et d'alerte des personnels, notamment sous la forme d'une pétition unitaire.

Paris, le 7 février 2018

# Réforme du collège, suites.

## Courrier à notre IPR-EPS, M. Sbaa, le 11/12/2017

Monsieur l'inspecteur,

giques EPS.

En effet, si nous comprenons la nécessité pour vous de Enfin, ce travail est demandé dans un temps contraint, faire un état des lieux sur l'avancement des projets EPS au regard des nouveaux programmes, plusieurs points mordiaux : nous interpellent cependant.

nos collègues peuvent percevoir comme une « inspection » de leur travail la mission que vous avez dévolue à avez identifiés comme référents. A notre connaissance, seule Corinne Lassiaille a pour mission institutionnelle - une réflexion académique collégiale sur la future réde vous seconder dans cette fonction. Nous souhaite- forme du baccalauréat, des programmes du lycée, et la rions donc savoir comment ces collègues ont été choisis ou désignés et quelle est la définition exacte de leur - le rôle de l'EPS dans une société inégalitaire où filles mission auprès des équipes EPS. Etant donnée la et garçons ne sont pas mis sur un même pied d'égalité. charge importante du travail qui semble leur être demandé, nous nous questionnons également sur la rémunération allouée pour cette mission.

Ensuite, nous voulons une nouvelle fois dénoncer la établissement, ainsi qu'un bilan de bilan sur la dernière points. page...). Pour le SNEP-FSU, les programmes actuels ne sont pas à la hauteur, c'est pour cela que nous revendiquons des programmes alternatifs pour notre discipline, démontrant réellement la plus-value que notre

discipline apporte aux élèves. Ainsi reporter sur les équipes EPS la construction des acquisitions prioritaires Nous vous sollicitons à propos du questionnaire envoyé de chaque APSA et le travail de lien compétences/socle à chaque coordonnateur EPS des établissements de qui aurait dû être effectués par le volet 3 des prol'académie de Limoges concernant les projets pédago- grammes montre l'absence de contenu, leur incohérence et met nos collègues en difficulté.

alors que nous pensons que d'autres objectifs sont pri-

- l'accès aux piscines pour les établissements scolaires (dossier sur lequel nous prenons acte positivement de Tout d'abord, il nous semble important de préciser que votre implication constructive et de la volonté partagée de faire avancer cette question)
- une réflexion commune sur la place de l'EPS au DNB, certains enseignants d'EPS de l'académie que vous révélatrice des égarements de la réforme du collège et des nouveaux programmes EPS
  - place que l'EPS occupera dans le cadre qui se profile.

Sachant compter sur votre action pour une EPS forte et reconnue, soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur, de notre profond attachement au service public de l'Education nature de la tâche demandée aux coordonnateurs EPS Nationale. Nous nous tenons à votre disposition pour (effectuer un bilan du projet pédagogique EPS de leur une éventuelle entrevue afin d'évoquer ces différents

> Lucile Grès et Dominique Parvillé, Co-secrétaires du SNEP-FSU Limoges

Nous aurions aimé vous publier la réponse de notre IPR-EPS, mais nous n'avons pas encore reçu de réponse de sa part...



# Faire acte de résistance

dans notre pays n'est pas de nature à susci- combatifs. ter l'optimisme.

Les réformes mises en œuvre ou à vede l'endettement excessif de notre pays.

La seule force crédible en capacité de ré- déconnectées des JO 2024 à Paris. pondre à l'attente citoyenne, est celle des faut malheureusement le reconnaître, n'ont moment, quel que soit le lieu, nous devons s'organiser autour de syndicats puissants, dans les établissements scolaires. IG Mettal fort de ses 2,4 millions d'adhérents et d'une trésorerie de plusieurs centaines de millions d'euros, a fait plier le pa- 10 000 enseignants d'EPS déjà syndiqués tronat allemand, sur le temps de travail au 1er février, c'est déjà une bonne rampe (réduction possible du temps de travail à de lancement pour les combats à venir mais 28H) et sur les salaires (augmentation des ce qui s'annonce devant nous, en termes de salaires de 4,3% au 1<sup>er</sup> avril, prime de 100 régressions euros pour les 3 premiers mois de l'année. « condamne » à faire tellement mieux. Pour l'an prochain prime de 400 euros et Le premier acte de résistance pour conforhausse de salaire annuelle de 27,5% du sa- ter l'existence de notre matière dans un syslaire mensuel qui débute à 2100 euros pour tème éducatif à défendre lui aussi, c'est les ouvriers et 5500 euros pour les ingé- d'abord de se syndiquer, le suivant « dans nieurs).

En fait, la faiblesse du syndicalisme en réussissent à imposer sans trop de résis- de notre survie dont il est question! tances, d'incroyables reculs sociaux.

Ce n'est pas nouveau et nous le redisons : la question de la syndicalisation est une question cruciale! Plus la syndicalisation sera forte dans notre pays et mieux nous serons entendus. Plus il y aura de

Le contexte économique et politique syndiqués et plus nous serons réactifs et

Tous les personnels du système éducanir, imprégnées de la « doxa libérale » euro- tif, sont tour à tour confrontés aux dégradapéenne, nous enfoncent chaque jour davan- tions et aux difficultés qu'elles entraînent. tage dans une austérité sans fin. La note De fait, ce qui vaut pour l'ensemble, vaut risque d'être très « salée » pour l'ensemble pour le SNEP : plus nous aurons les des services publics, rendus responsables moyens de porter nos revendications sur nos questions propres et plus nous aurons L'optimisme est d'autant moins de de chance de les faire partager dans l'opimise, qu'aucun parti politique d'opposition nion, d'autant que les questions de l'éducan'est en capacité de porter la contradiction, tion physique à l'école ne pourront pas être

organisations syndicales, qui elles mêmes il C'est la raison pour laquelle, quel que soit le pas actuellement la consistance suffisante débattre et convaincre de l'impérieuse népour créer un rapport de force à la hauteur cessité de syndiquer un maximum de coldes enjeux. Question rapport de force, il lègues. Nous restons persuadés, que la suffit de regarder ce qui vient de se passer spécificité de notre matière et de ceux qui la en Allemagne, pour comprendre l'intérêt de font vivre, seront les catalyseurs des luttes,

> Nous ne partons pas de rien : presque de tous

> la foulée », c'est d'en faire partager la nécessité à ses « camarades ».

France est un atout considérable pour le Pour ceux qui ne l'auraient pas bien gouvernement et le patronat français, qui compris : dans le contexte actuel, c'est

> ⇒ Jean-Pierre **DURTH**

